

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-068/PR/J DU 30 MAI 1981. portant intérim du premier président de la Cour judiciaire.

n° 81-068/PR/J

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Date de publication
30 mai 1981

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1981

Date du numéro
1 juin 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vules lois constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

Vule décret n° 78-072 du 2 octobre 1978

Vul'ordonnance n°78-085/PR du 16 novembre 1978 ensemble l'ordonnance n°79-110 du 15 novembre 1978

sur rapport du ministre de la justice

le conseil des ministres entendue en sa séance du 19 mai 1981:

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE

Article premier. — Mlle Kadidja Abeba, magistrat, est nomme premier président de la Cour judiciaire par intérim pendant la durée du congé du titulaire Art. 2.- Le présent décret sera applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au «Journal officiel» de la République de Djibouti.